



2018-10-262

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **10 septembre 2018** à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Louise Gilbert
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #6 - François Morin

Sont absents à cette séance :

Siège #2 - Dominique Goulet-Roy
Siège #3 - Poste vacant
Siège #5 - Louison Busque

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Guy Plante.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean-Guy Plante souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2018-10-263

1.1 - Changement date de la séance du conseil

ATTENDU les élections provinciales du 1er octobre 2018;

ATTENDU la réservation de la salle multifonctionnelle par le Directeur Général des Élections du Québec;

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu de reporter la séance du conseil du lundi 1er octobre au 2 octobre 2018, même heure.

Adopté

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1 - Changement date de la séance du conseil
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 10 septembre 2018
- 4 - VOIRIE
 - 4.1 - Rapport de l'employé de voirie
 - 4.2 - Suivi - Ponceau Rang Langevin
 - 4.3 - Approbation des dépenses dans le cadre du PAARRM
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
 - 6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale
- 7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS
 - 7.1 - Vérification forfait cellulaire - Pierre Dion
- 8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC / TECQ
 - 8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2014-2018
 - 8.2 - Nouvelle programmation des travaux - TECQ
- 9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
 - 9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant
 - 9.2 - Les Arts de la Rue
 - 9.3 - Terrain de jeux - modules (pacte rural et subvention)
- 10 - 100E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
 - 10.1 - Suivi des activités du 100e anniversaire
 - 10.1.1 - Augmentation du budget 2019 - 100e anniversaire
 - 10.1.2 - Contrat Limelight Productions S.E.N.C - Dépôt sur spectacles 28 et 29 juin 2019
 - 10.1.3 - Contrat Limelight Productions S.E.N.C - Dépôt sur spectacle 30 juin 2019
- 11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 11.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
- 12 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
 - 12.1 - Suivi des infrastructures municipales
- 13 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 13.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
 - 13.2 - Acceptation des dépenses
 - 13.3 - Approbation de la liste des comptes du mois
- 14 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 14.1 - Agence 911 - Programme d'aide financière pour mesures d'urgence - volet #1
 - 14.2 - Agence 911 - Programme d'aide financière pour mesures d'urgence - volet #2
- 15 - LÉGISLATION
 - 15.1 - Projet de règlement sur la taxation des terrains vacants sur réseau d'eau potable
 - 15.2 - Adoption règlement no 310 code d'éthique et de déontologie employés municipaux
- 16 - SUJETS SANS RÉOLUTION
- 17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18 - VARIA
 - 18.1 - Budget pour le St-Philibère
 - 18.2 - Renouvellement assurances - MMQ
 - 18.3 - Élection partielle - Poste de conseiller/conseillère siège #3
 - 18.4 - Réfection de cinq (5) ponceaux - Rang St-François Xavier - Autorisation de paiement
 - 18.5 - Dépôt de la lettre de démission du maire, monsieur Jean-Guy Plante
 - 18.6 - Avis de la vacance - Poste de maire
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-10-265

3.1 - Séance ordinaire du 10 septembre 2018

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 septembre, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par madame Louise Gilbert d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée.

4 - VOIRIE

4.1 - Rapport de l'employé de voirie

M. Rémi Loignon, inspecteur municipal, fait état des travaux réalisés durant le dernier mois.

2018-10-266

4.2 - Suivi - Ponceau Rang Langevin

En attente du résultat de l'analyse des rapports des experts par la firme WSP.

2018-10-267

4.3 - Approbation des dépenses dans le cadre du PAARRM

Les factures n'ayant pas été toutes reçues, ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Geneviève Dallaire, présidente du comité du 100e anniversaire de la municipalité, demande à ce que l'on augmente le budget 2019 du 100e anniversaire de 5 000.00\$ à 10 000.00\$ afin de réaliser les activités prévues l'an prochain.

Résolution au point 10.01.01

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale

Madame Dominique Goulet-Roy, représentante à la RICBS, n'a pu assister à la dernière réunion de la Régie.

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

2018-10-268

7.1 - Vérification forfait cellulaire - Pierre Dion

Ce point a été réglé.

2018-10-269

8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC / TECQ

2018-10-270

8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2014-2018

La réunion de démarrage pour le projet de la réfection de la conduite d'aqueduc a eu lieu le 1er octobre 2018 à 9h00 au bureau municipal.

Étaient présents : M. Éric Giroux de Giroux - Lessard, Mme Émilie Lambert et M. Olivier Bourque de WSP, Mme Maryse Nadeau et M. Rémi Loignon de la municipalité.

2018-10-271

8.2 - Nouvelle programmation des travaux - TECQ

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

PAR CONSÉQUENT, il est résolu que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adopté

9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

2018-10-272 9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

2018-10-273 9.2 - Les Arts de la Rue

Un appel à tous est lancé afin de trouver un(e) artiste pour projet des Arts de la Rue.

2018-10-274 9.3 - Terrain de jeux - modules (pacte rural et subvention)

En raison d'un changement de fournisseur pour l'achat du module de jeux, ce point sera à l'ordre du jour et rediscuté à la prochaine séance du conseil.

2018-10-275 10 - 100E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

2018-10-276 10.1 - Suivi des activités du 100e anniversaire

2018-10-277 10.1.1 - Augmentation du budget 2019 - 100e anniversaire

Il est proposé par monsieur François Morin et résolu unanimement d'augmenter le budget 2019 du 100e anniversaire à 10 000.00\$ afin de réaliser les activités l'an prochain.

2018-10-278 10.1.2 - Contrat Limelight Productions S.E.N.C - Dépôt sur spectacles 28 et 29 juin 2019

ATTENDU les diverses activités lors du 100e anniversaire de la municipalité de Saint-Philibert en 2019;

ATTENDU l'offre de spectacles reçue des Productions Limelight S.E.N.C. pour les 28 et 29 juin 2019;

ATTENDU que les Productions Limelight S.E.N.C. demande un dépôt de 25% du coût total du contrat qui est de 16 383.94\$, soit un montant de 3 562.50 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et appuyé par madame Louise Gilbert d'accepter l'offre de spectacles des Productions Limelight S.E.N.C. et d'autoriser le dépôt de 25% au montant de 3 562.50 \$. Le solde de 12 821.44 \$ sera payable le 29 juin 2019.

Adopté

2018-10-279 10.1.3 - Contrat Limelight Productions S.E.N.C - Dépôt sur spectacle 30 juin 2019

Montant payable par La Fête Champêtre pour le spectacle du 30 juin 2019: 862.31 \$

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

Monsieur le maire fait un compte-rendu des réunions de la MRC des mois d'août et septembre 2018.

2018-10-280 12 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

2018-10-281 12.1 - Suivi des infrastructures municipales

13 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2018-10-282 13.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses

Le directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu d'adopter le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

2018-10-283 13.2 - Acceptation des dépenses

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu;

•QUE les dépenses du mois au montant total de 44 495.50 \$ soient acceptées et payées, telles qu'elles apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

•Comptes à payer 37 952.53 \$
•Salaires nets versés 5 191.21 \$
•Remises d'employeur 1 351.76 \$
•Total 44 495.50 \$

Administration : chèque no.C1800150 à C1800168, L1800026 à L1800027,

Salaires : chèque no. **D1800114 à D1800124**

Adoptée unanimement

2018-10-284 13.3 - Approbation de la liste des comptes du mois

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité que les comptes soient payés.

Adopté.

14 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-10-285 14.1 - Agence 911 - Programme d'aide financière pour mesures d'urgence - volet #1

**SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-
VOLET 1**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet

Appuyé par madame Louise Gilbert

Et résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4500.00 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5500.00 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 1000.00 \$;

Que la municipalité autorise madame Maryse Nadeau, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2018-10-286

14.2 - Agence 911 - Programme d'aide financière pour mesures d'urgence - volet #2

**SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-
VOLET 2**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par monsieur François Morin

Appuyé par madame Louise Gilbert

Et résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000.00 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000.00 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000.00 \$;

Que la municipalité autorise madame Maryse Nadeau, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

15 - LÉGISLATION

2018-10-287

15.1 - Projet de règlement sur la taxation des terrains vacants sur réseau d'eau potable

Le paragraphe suivant sur la taxation des terrains vacants sur le réseau d'aqueduc sera inséré dans le règlement sur le taux de taxes 2019.

TAXE SUR LES TERRAINS VACANTS OU NON BÂTIS

La taxe sera imposée au propriétaire d'un terrain vacant ou non bâti desservi par le réseau d'aqueduc situé dans le périmètre urbain de la municipalité de Saint-Philibert. Le montant exigé sera en fonction de la dimension du dit terrain, selon le nombre d'emplacements disponibles sur celui-ci. Un montant de 75.00\$ pour chaque emplacement sera exigé.

2018-10-288 15.2 - Adoption règlement no 310 code d'éthique et de déontologie employés municipaux

Règlement no 310 modifiant le CODE D'ÉTHIQUE et de DÉONTOLOGIE des EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées notamment, qu'un avis de motion a été donné, le projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du conseil tenue le 10 septembre 2018 et qu'un avis public annonçant l'adoption du présent règlement est affiché le 21 septembre 2018;

ATTENDU l'entrée en vigueur de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment les règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi ainsi que ceux que la municipalité identifiera, le 19 avril PL155 articles 178 de cette loi obligeant les municipalités à modifier leurs codes d'éthique et de déontologie des employés;

Il est proposé par monsieur François Morin et résolu unanimement d'adopter le règlement no 310 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Adopté

16 - SUJETS SANS RÉOLUTION

17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - VARIA

2018-10-289 18.1 - Budget pour le St-Philibière

Un montant de 500.00 \$ a déjà été défini dans le budget 2018.

2018-10-290 18.2 - Renouvellement assurances - MMQ

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu unanimement de renouveler pour un an le contrat d'assurance avec le Groupe Ultima Inc. au montant de 7 919.00 \$.

Adopté

2018-10-291 18.3 - Élection partielle - Poste de conseiller/conseillère siège #3

Le jour du scrutin sera le 25 novembre 2018.

**2018-10-292 18.4 - Réfection de cinq (5) ponceaux - Rang St-François Xavier -
Autorisation de paiement**

ATTENDU QUE les travaux de réfection des cinq (5) ponceaux dans le rang St-François-Xavier sont terminés;

ATTENDU QUE la visite des ingénieurs de WSP a eu lieu afin de vérifier la conformité des travaux exécutés par R. Boucher et Fils Inc.;

ATTENDU la lettre de recommandations de paiement de WSP;

Il est proposé par monsieur François Morin et résolu unanimement de procéder au paiement des travaux exécutés conformément devis de l'appel d'offre 29065-18-01- pour la réfection des cinq (5) ponceaux dans le rang St-François-Xavier, le tout conditionnellement à la lettre de recommandations de la firme WSP.

Adopté

2018-10-293 18.5 - Dépôt de la lettre de démission du maire, monsieur Jean-Guy Plante

La directrice générale fait le dépôt de la lettre de démission du maire, monsieur Jean-Guy Plante.

2018-10-294 18.6 - Avis de la vacance - Poste de maire

Avis est donné, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, aux membres du conseil municipal de la vacance au poste de maire de la municipalité de Saint-Philibert.

Une procédure d'élection partielle sera entreprise par la présidente d'élection conformément aux articles 335 et suivants de la loi.

2018-10-295 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu que cette séance ordinaire soit levée.

Fermeture à 21:15 hrs

Jean-Guy Plante, maire

Maryse Nadeau, dir. gén. & sec. trés.

Je, Jean-Guy Plante, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.